

Atelier n° 1



BILAN CARBONE®
méthode développée par l'ADEME

L'éco:conception

Postes d'émission du Bilan Carbone® correspondant à cet atelier :
"Matériaux entrants et Services tertiaires achetés".

L'éco-conception au menu du premier atelier thématique du réseau Haute-Normandie d'animation des Bilans Carbone®

L'Association syndicale de l'industrie et du commerce pour l'environnement normand (ASICEN), a initié en janvier 2009 une action collective destinée à promouvoir le Bilan Carbone® dans les entreprises normandes. Cette opération a été menée en partenariat avec l'ADEME, la DREAL (ex-DRIRE) et GRANDDE (Groupe régional des acteurs normands pour le développement durable en entreprise), avec un cofinancement du FEDER. Le premier atelier thématique, consacré à l'éco-conception, s'est réuni à Rouen le 2 juillet 2009.

1 800

entreprises ont déjà réalisé leur Bilan Carbone® ou sont en cours de réalisation

"L'objectif de cette action collective est de réunir tous les acteurs qui ont réalisé, réalisent ou sont intéressés à réaliser un Bilan Carbone® dans un réseau régional. Il s'agit d'une organisation de proximité, centrée sur le référent entreprise, qui privilégie l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation des expériences, et la promotion d'une dynamique régionale", explique Jean-Marc Gohier, ingénieur à l'ADEME Haute-Normandie.

intègre de nombreux autres critères environnementaux tels que la rareté de matières premières, le coût énergétique, la toxicité sur l'homme et les impacts sur l'écosystème...

Une analyse plus transversale donc, mais qui s'applique à un périmètre beaucoup plus étroit dans l'entreprise : un produit, un service, une fonctionnalité.

Une première action collective constituée de 18 entreprises haut-normandes a été mise en place. Ce cercle d'entreprises volontaires bénéficie d'un accompagnement par l'un des trois bureaux d'études sélectionnés par le comité de pilotage de l'opération et d'un soutien financier public et européen supérieur à 50%. **Un deuxième cercle est accessible à tous les acteurs économiques haut-normands engagés ou simplement intéressés par la démarche.** Ils sont conviés à participer aux ateliers thématiques animés par l'ASICEN, sur des problématiques complémentaires au Bilan Carbone®. *"L'idée est d'apporter un autre regard sur ce qui peut être fait en matière d'environnement dans l'entreprise, précise Jean-Marc Gohier. C'est le cas de ce premier atelier, consacré à l'éco-conception."*

En effet, contrairement au Bilan Carbone®, qui se concentre uniquement sur l'émission de gaz à effet de serre, la démarche d'éco-conception

La méthode Bilan Carbone® au niveau national, c'est :

- **Un outil efficace et reconnu** mis au point par l'ADEME, pour aider les entreprises, les administrations ou les collectivités, à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre liées à leur activité. Ses utilisateurs bénéficient de mises à jour régulières, accessibles sur le site www.ademe.fr/bilan-carbone.
- **Une méthode rigoureuse**, accompagnée par des consultants, pour formaliser les postes d'émission en équivalent CO₂ et en valider le bilan.
- **Des formations régulières** dispensées par l'ADEME et mises en ligne sur son site.
- **Un Club Utilisateurs**, qui regroupe bureaux d'études, entreprises, collectivités ou administrations ayant réalisé un Bilan Carbone®, afin de faciliter les échanges d'expériences et de faire évoluer la méthode. <http://asicen.convis.com/>
- **Un forum national sur Internet**, pour informer les prestataires sur les dernières actualités concernant le Bilan Carbone®. <http://forums.ademe.fr>



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

L'éco-conception en actions : pensez vos produits autrement !

L'éco-conception consiste à analyser un produit tout au long de son cycle de vie à la lumière de critères multiples en vue de réduire les impacts environnementaux tels que l'effet de serre, l'acidification de l'air, l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables, la toxicité humaine...

Cette approche transversale est souvent source d'innovation et de différenciation pour l'entreprise.

FOCUS

Le point sur les normes

• **L'éco-conception** est une démarche standardisée qui bénéficie d'un référentiel international : la norme ISO 14 062 intitulée "Management environnemental – Intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produits".

Au niveau français, elle est régie par la norme AFNOR NF XP X 30-262.

• **L'analyse du Cycle de Vie (ACV)**

est un outil d'aide à la décision performant et reconnu, régie par une série de normes internationales (ISO 14 040 : 2006 et ISO 14 044 : 2006).

→ Pourquoi éco-concevoir ?

"C'est créateur de valeur pour l'entreprise : l'éco-conception permet de dynamiser la réflexion d'une équipe autour de produits "éco-conçus", de mobiliser tous les acteurs de l'entreprise, y compris les fournisseurs, cotraitants et clients, pour finalement faire évoluer les produits et services en réduisant leur impact global", explique Bernard Ameil, directeur adjoint de l'ADEME, venu présenter la démarche à l'occasion de cet atelier. *C'est bien sûr mieux pour l'environnement : à service rendu égal, l'éco-conception débouche sur la mise sur le marché de produits plus respectueux de l'environnement et à plus forte valeur ajoutée, et avec des marges bénéficiaires souvent supérieures.*

Enfin, c'est une manière d'anticiper les besoins du marché : l'éco-conception répond aux attentes actuelles ou à venir des clients et permet de se positionner sur de nouveaux marchés."

→ Une analyse multi-étapes et multicritères

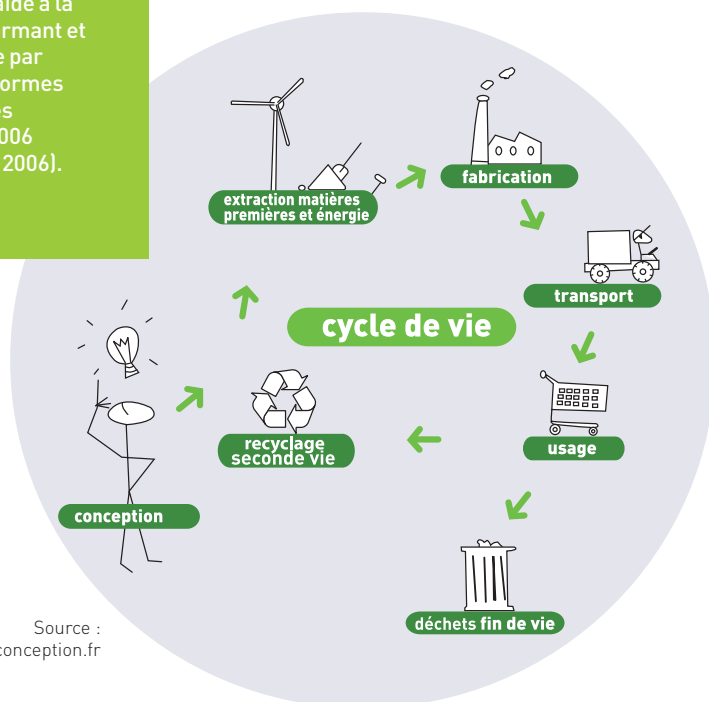
La démarche d'éco-conception commence par une analyse approfondie du cycle de vie du produit, depuis l'extraction des matières premières nécessaires jusqu'au traitement des produits en fin de vie. L'objectif est d'identifier, à chaque étape, les acteurs impliqués et les impacts négatifs sur l'environnement et la santé. Cette phase de diagnostic permet, dans un deuxième temps, de mettre en œuvre des stratégies d'amélioration. Une difficulté consiste alors à éviter les transferts de pollution : il est en effet primordial de s'assurer qu'une modification sur une étape ne dégrade pas le bilan environnemental des autres étapes du processus. L'arbitrage appartient à l'entreprise en fonction de sa stratégie.

→ Les facteurs de réussite

Pour être réellement créatrice de valeur et d'innovation, une démarche d'éco-conception doit :

- être intégrée dans le processus de conception et d'innovation existant : c'est pourquoi il est important d'utiliser des outils et des méthodes adaptés à l'entreprise.
- être progressive : mieux vaut démarrer par un outil modeste, sur des produits simples et en se fixant des objectifs simples, pour développer progressivement la culture éco-conception dans l'entreprise
- s'appuyer sur une équipe projet transversale et bénéficier de l'implication de la direction ;
- sortir des murs de l'entreprise. L'analyse du cycle de vie intègre des phases amont (l'extraction de matières premières) et aval (la distribution, l'utilisation du produit par les consommateurs, sa fin de vie).

■ Plus d'information sur "l'éco-conception, une démarche rentable" sur le site www.ademe.fr/eco-conception



... Atelier n° 1 : L'éco:conception

Deux entreprises témoignent

L'éco-conception au cœur du processus industriel des Verreries de Courval

Spécialisée dans la fabrication de flaconnage de luxe en verre pour la parfumerie et la cosmétique, l'entreprise s'est lancée depuis plusieurs années dans une démarche d'éco-conception. Elle réalise également depuis peu son Bilan Carbone®. Thomas Enenkel, ingénieur environnement, témoigne de la complémentarité de ces deux approches.

"Le principal impact de nos activités est la consommation énergétique nécessaire à la fusion du verre : cela a donc été notre premier axe de travail d'éco-conception. Depuis 1997, des investissements importants dans la construction de nos fours et l'optimisation des paramètres de conduite de ces installations nous ont permis de diminuer nos émissions de CO₂ de 20%. Le deuxième axe de travail concerne l'activité de parachèvement de nos flacons. Depuis 2004, nous développons systématiquement les nouveaux produits avec des vernis hydrodiluables et basculons progressivement les anciens parachèvements solvantés en hydro. Ces efforts nous ont déjà permis de réduire de 40% nos émissions de solvants.

Outre les impacts environnementaux "directs" de nos process industriels, nous travaillons sur les impacts indirects de notre activité : nous avons ainsi lancé une étude d'Analyse de Cycle de Vie comparative des différents modes d'emballage de nos flacons (emballage "navette" et jetable) afin de déterminer le moins impactant. Pour aller encore plus loin, nous avons décidé de réaliser un Bilan Carbone®. Cette méthode détaillée et reproductible permet de hiérarchiser l'impact des activités de production et connexes (approvisionnement en matières premières, transports des produits finis, déplacement des salariés...), et de quantifier son amélioration par poste d'année en année. Elle donne naissance à une véritable "Culture Carbone" au sein de l'entreprise."



Les Verreries du Courval - Groupe Pochet produisent en moyenne 1 million de flacons et de bouchons par jour, et réalisent la moitié de leur chiffre d'affaires à l'export.

Le déploiement des démarches Éco-conception et Bilan Carbone® chez Legrand Normandie

Les concepteurs de Legrand Normandie ont tous intégré la culture Bilan Carbone® et éco-conception. Une démarche fondée sur une organisation, des outils et des méthodes éprouvés depuis 2001 à l'échelle du groupe, et présentée par Patrice Paliotti, responsable environnement développement de la division Distribution d'énergie et applications industrielles de Legrand France.

"Suite au Bilan Carbone® réalisé sur nos sites en 2003, nous avons constaté que les trois quarts de nos émissions de CO₂ provenaient des matières premières. D'où une volonté d'économie de matière et d'énergie, qui a conduit à une démarche pragmatique d'éco-conception. Nous nous sommes appuyés pour cela sur l'outil d'analyse de cycle de vie quantitative EIME, développé en collaboration avec l'ADEME et d'autres industriels du secteur électrique. Ce dernier vise à orienter les choix des concepts au meilleur compromis coût - fonctions attendues - environnement. Chaque projet est ainsi analysé à l'aune de onze critères environnementaux, dont trois

sont considérés comme prioritaires : la consommation de ressources naturelles, l'énergie totale utilisée et l'impact sur l'effet de serre. Les résultats sont présentés à la direction du groupe et pris en compte dans les choix d'investissement. Chaque produit éco-conçu mis sur le marché est assorti de son "Profil Environnemental Produit" (PEP), sorte de fiche de déclaration environnementale qui détaille les impacts environnementaux du produit concerné. L'objectif du groupe est de délivrer une information environnementale produite à nos clients pour couvrir progressivement 50% du chiffre d'affaires sur la zone France-Italie-USA."



Spécialiste mondial des produits et systèmes électriques et réseaux d'informations pour les lieux de vie et lieux de travail, le groupe Legrand compte 170 000 références produit, et est présent dans plus de 70 pays. La filiale Legrand Normandie est spécialisée dans la conception et la fabrication d'armoires électriques et de produits industriels.

... Atelier n°1 : L'éco:conception

Questions & Réponses

Un produit éco-conçu coûte-il moins cher à produire ?

L'éco-conception intègre l'environnement dans les phases de conception ou d'amélioration d'un produit, aux côtés des critères classiques que sont la maîtrise des coûts, la qualité, la faisabilité technique...

Elle peut permettre de réduire les coûts, avec des matériaux et produits plus facilement recyclables, en économisant les énergies et en optimisant les circuits logistiques.

L'éco-conception, est-ce que ça prend plus de temps ?

L'éco-conception nécessite un apprentissage qui demande du temps lors de sa mise en œuvre. D'où la nécessité d'une réelle implication de la direction générale qui comprenne les enjeux de la démarche.

Néanmoins, le logiciel Bilan Produit, téléchargeable gratuitement sur le site de l'Ademe, vous permet d'avoir une vision simplifiée de vos enjeux.

Comment l'ADEME soutient les entreprises qui se lancent dans la démarche ?

Le soutien de l'ADEME comporte plusieurs volets :

- un soutien technique par la mise à disposition d'une série d'outils accessibles via le site www.ademe.fr (cahier des charges pour diagnostic éco-conception, outils d'estimation des impacts d'un produit, check-listes, retours d'expériences...)

- des formations régulières sur les outils existants
- une mise en relation avec des consultants spécialisés
- une aide financière qui s'élève à 50% du montant du projet, dans la limite de 30 000 €.

Pour des achats éco-responsables

L'éco-conception ne s'arrête pas au seuil de l'entreprise, mais peut aussi être élargie à ses fournisseurs. Une politique d'"achats verts" consiste à réduire les impacts sur l'environnement liés aux produits, services et prestations commandés. L'ADEME est ainsi partie prenante dans le Réseau des acteurs normands de la commande publique éco-responsable (RANCOPER) qui

fédère savoirs et bonnes pratiques au sein d'un groupe de travail sur la commande publique. (<http://www.achatsresponsables.com>) rubrique Haute Normandie.

Pour reconnaître les produits plus respectueux de l'environnement avec les meilleures garanties, deux labels écologiques officiels ont été créés : la marque NF Environnement et l'Éco-Label européen.

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ADEME - Haute Normandie
"Les Galées du Roi" - 30 rue Gadeau de Kerville
76100 ROUEN
Tél : 02 35 62 24 42
Fax : 02 33 81 93 13
E-mail : ademe.haute-normandie@ademe.fr

Le réseau régional Bilan Carbone® c'est :

• Des ateliers thématiques

Atelier n°2

→ Logistique (Postes Frêt et Déplacements) : le 4 décembre 2009

Atelier n°3

→ Utilisation rationnelle de l'énergie (Poste Énergies) : mars 2010

Atelier n°4

→ Politique achats et services "éco-responsables" (Postes Matériaux entrants et Services tertiaires)

Atelier n°5

→ Réduction des déchets (Postes Déchets et Eaux usées)

Atelier n°6

→ Maîtrise de l'énergie dans l'immobilier (Poste Amortissement des immobilisations)

Atelier n°7

→ Bilan d'étape sur l'action collective

• Une action collective accessible sur le site asicen.convvis.com